



Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/18/Add.1
1er mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Commission du développement durable
Quatrième session
18 avril-3 mai 1996

L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. BILAN DES RÉSULTATS OBTENUS, PRINCIPALES QUESTIONS DE POLITIQUE ET EXPÉRIENCE	1 - 55	2
A. Création de programmes d'information cohérents au niveau national	1 - 31	2
1. Indicateurs du développement durable	5 - 20	3
2. Plan Vigie du développement	21	7
3. Programme d'établissement d'un réseau concernant le développement durable	22 - 23	7
4. Initiatives régionales et internationales	24 - 31	7
B. Renforcement du Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies	32 - 38	9
C. Fourniture d'information sur le développement durable aux petits États insulaires en développement	39 - 43	11
D. Mesures pour créer un système compatible ou commun d'accès aux différentes bases de données des organismes du système des Nations Unies	44 - 48	12
E. Autres activités pour coordonner et harmoniser la fourniture d'informations aux décideurs	49 - 55	14
II. PRINCIPALES TENDANCES D'AVENIR	56 - 59	15

Annexes

I. PROJET DE PRINCIPES POUR UNE POLITIQUE D'ACCÈS AUX DONNÉES	17
II. LISTE D'ADRESSES DU WORLD WIDE WEB	19

I. BILAN DES RÉSULTATS OBTENUS, PRINCIPALES QUESTIONS DE POLITIQUE ET EXPÉRIENCES

A. Création de programmes d'information cohérents au niveau national

1. Dans l'ensemble, les pays développés disposent d'infrastructures solides dans les domaines de l'information, y compris de l'organisation, du matériel et du logiciel électroniques et des télécommunications. C'est peut-être pour ces raisons que la moitié seulement des pays développés qui ont répondu estiment nécessaire d'élaborer une politique de l'information pour recueillir des données concernant le développement durable et permettre d'y accéder. Il n'en est pas de même des pays en développement qui ont fourni des réponses et qui ont tous signalé avoir défini de telles politiques au niveau national ou être en train de le faire, ce qui indiquerait qu'ils ont parfaitement conscience qu'il faut être informé pour pouvoir prendre des décisions concertées en connaissance de cause et aussi qu'ils ont besoin de se doter des moyens de recueillir, d'organiser, d'analyser et de rendre acceptable l'information pertinente et d'en faciliter l'accès. Le Plan de surveillance du développement (voir par. 21) a pour objet d'appuyer cette édification de capacités. Les autres activités examinées ici - indicateurs du développement durable, Plan Vigie, accès commun et ensemble de données essentielles - ont toutes un rapport avec le renforcement des activités au niveau national. Bien qu'elles soient coordonnées par le système des Nations Unies conformément à l'Action 21, elles consistent en fait à réunir tous les intéressés pour trouver les moyens les meilleurs et les plus efficaces d'améliorer l'information nécessaire à la prise de décisions au niveau national.

2. La plupart des données nécessaires peuvent être obtenues dans les pays développés, surtout dans les domaines suivants : pauvreté, démographie, santé, établissements humains, protection de l'atmosphère, gestion intégrée des sols, déboisement, agriculture durable, diversité biologique, biotechnologie, ressources en eau douce, produits chimiques toxiques, déchets dangereux, solides et radioactifs, tous les grands groupes à l'exception des peuples autochtones au sujet desquels les informations sont jugées «sans objet» par un certain nombre de pays développés, ressources financières, science, éducation, institutions internationales et instruments juridiques internationaux. Les domaines au sujet desquels on trouve moins d'informations dans les pays développés sont ceux qui ont trait à la coopération internationale, à l'évolution des modes de consommation, à la prise de décisions intégrée, aux écosystèmes montagneux, aux peuples autochtones, ainsi qu'au transfert de technologie et à la coopération.

3. Parmi les pays qui ont répondu, ceux dont l'économie est en transition sont bien placés dans les domaines suivants : démographie, santé humaine, établissements humains, protection de l'atmosphère, déboisement, biodiversité, déchets solides et radioactifs (mais non les déchets dangereux), et organisations non gouvernementales. Leurs bases de données sont faibles surtout en ce qui concerne la coopération internationale, l'évolution des

modes de consommation, la prise de décisions intégrée, la gestion intégrée des sols, les écosystèmes montagneux, la biotechnologie, la protection des océans et des mers, les produits chimiques toxiques, les grands groupes en général, ainsi que le transfert de technologie et la coopération.

4. Dans les pays en développement qui ont fourni des réponses, il existe un certain nombre de bases de données satisfaisantes au sujet de la coopération internationale, de la démographie, de la santé humaine, des établissements humains, de l'agriculture, de la biodiversité, des ressources en eau douce, des organisations non gouvernementales, des milieux d'affaires et de l'industrie, ainsi que des instruments juridiques internationaux. Les domaines qui appellent surtout des interventions sont la pauvreté, l'évolution des modes de consommation, la lutte contre la désertification et la sécheresse, la biotechnologie, les déchets dangereux, solides et radioactifs, les grands groupes sauf les organisations non gouvernementales, et le transfert de technologie et la coopération.

1. Indicateurs du développement durable

5. Comme l'expose le rapport principal (E/CN.17/1996/18), dans aucun autre domaine les résultats par rapport aux objectifs du chapitre 40 ne sont aussi manifestes qu'au sujet de l'élaboration d'indicateurs du développement durable. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), 26 pays ont lancé des programmes, actuellement à divers stades, pour élaborer de tels indicateurs afin de structurer l'information au niveau national en vue des prises de décisions. Il s'agit des pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Costa Rica, Danemark, États-Unis d'Amérique, Finlande, Inde, Islande, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Turquie et Venezuela.

6. Un petit nombre de pays dont l'économie est en transition ont manifesté eux aussi de l'intérêt pour le lancement de tels programmes. La plupart d'entre eux lient leurs efforts aux travaux entrepris sous les auspices de la Commission pour élaborer un cadre et une liste commune d'indicateurs parmi lesquels les pays pourraient choisir selon leurs besoins.

7. Au Maroc, par exemple, le Ministère de l'environnement a récemment défini les objectifs à moyen et long terme d'une nouvelle stratégie nationale du développement, assortis d'un ensemble d'indicateurs principaux présentés de la même manière qu'à l'ONU. Le Nigéria a fait état de progrès lents mais systématiques dans l'élaboration d'indicateurs en raison d'un certain nombre de difficultés et se prépare à mesurer les résultats obtenus par rapport à des objectifs qu'il doit encore déterminer dans sa nouvelle stratégie de développement durable. Après des travaux de base sur des indicateurs de l'environnement, le Venezuela s'est attelé à un projet d'élaboration d'une série d'indicateurs du développement durable pour lequel il compte utiliser les fiches méthodologiques établies pour la Commission. Le Brésil, qui recueille depuis longtemps des statistiques socio-économiques, a décidé

récentement d'élaborer des indicateurs de la durabilité écologique à titre de première étape vers l'élaboration d'indicateurs du développement durable, selon la classification : éléments moteurs-situation-action. Le Japon a entrepris de ne plus se cantonner aux seuls indicateurs du développement et d'étendre ses travaux au développement durable en liant les indicateurs à une comptabilité écologique intégrée. En Allemagne, le Gouvernement favorise un projet de recherche sur l'élaboration d'un système d'indicateurs, également dans le cadre de l'élargissement de son système de comptabilité écologique; l'approche méthodologique est orientée à la fois vers les régions et vers les écosystèmes. Environnement Canada continue de diriger une entreprise fédérale d'élaboration d'un ensemble national complet d'indicateurs de l'environnement qui servira aux décideurs et au public et auquel tous pourront avoir accès par Internet, par l'intermédiaire du Green Lane d'Environnement Canada au cours de l'hiver 1996. Les travaux se poursuivent aussi au sujet d'un projet d'essais d'application d'indicateurs de la durabilité, par une modélisation de scénarios d'avenir, qui pourraient servir aux décideurs.

8. À sa troisième session, la Commission a approuvé un programme de travail sur des indicateurs du développement durable et invité les organismes des Nations Unies, avec l'appui d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et sous la coordination du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat des Nations Unies, à mettre en oeuvre le programme de travail exposé dans le rapport du Secrétaire général sur l'information pour la prise de décisions et le Plan Vigie (E/CN.17/1995/18), dans la limite des ressources existantes. Les 25 et 26 juillet 1995, la deuxième Réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs du développement durable, convoquée par le Département, a adopté un plan d'application du programme de travail sur les indicateurs, composé de trois phases. La première, qui va de mai 1995 à avril 1996, comporte deux éléments : l'établissement de deux fichiers d'experts qui pourraient participer à la mise en oeuvre du programme de travail, et l'élaboration de fiches méthodologiques pour chacun des indicateurs destinées aux gouvernements.

9. Tout ce processus a eu pour principal résultat, entre autres, qu'un grand nombre d'organisations ont coopéré sans réserve à l'élaboration des fiches méthodologiques, même si cette coopération leur a coûté beaucoup de temps et d'argent. Un rôle de premier plan a été assumé non seulement par le Département, mais aussi par les organisations suivantes, en consultation avec les gouvernements, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, le cas échéant, pour l'élaboration des fiches méthodologiques concernant les indicateurs : Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'ONU; Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du CAC; Secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles du Département des affaires humanitaires du Secrétariat des Nations Unies; Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), particulièrement le Bureau des

Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) pour la lutte contre la désertification et la sécheresse; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), y compris le Secrétariat de la Convention de Bâle et le Répertoire international des produits chimiques potentiellement toxiques; Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat); Organisation internationale du Travail (OIT); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco); Organisation mondiale de la santé (OMS); Union internationale des télécommunications (UIT); Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI); Banque mondiale; Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); Union mondiale pour la nature (UICN); Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); et New Economics Foundation (NEF).

10. La troisième Conférence annuelle de la Banque mondiale sur le développement écologiquement durable (Washington, 4-6 octobre 1995) a examiné la question des indicateurs au cours d'une table ronde consacrée au financement efficace du développement écologiquement durable, aux questions relatives aux mesures et aux indicateurs du développement écologiquement durable et d'une manifestation apparentée sur la surveillance des progrès dans le domaine de l'environnement. Dans les deux cas, les participants ont souligné la nécessité de mettre les données en commun, d'appliquer les connaissances sur le terrain, d'édifier des capacités et d'élaborer des méthodologies en collaboration. La Banque mondiale a exposé les travaux qu'elle consacre aux indicateurs dans son rapport intitulé «Monitoring environmental progress» 1/. Elle a entrepris, entre autres, de définir des indicateurs de richesses et de recueillir des données concernant 192 pays.

11. Un atelier international d'experts a été organisé et financé par l'Agence japonaise de l'environnement à Glen Cove (État de New York), du 4 au 6 octobre 1995. Il a donné des indications sur les moyens d'affiner les indicateurs et d'améliorer les fiches méthodologiques; son rapport sera présenté à la Commission par le Gouvernement japonais.

12. On va s'attacher maintenant à évaluer l'utilité des indicateurs au niveau national, les agréer et relier les indicateurs économiques, sociaux, écologiques et institutionnels.

a) Initiatives aux niveaux national et régional

13. Au niveau régional, le besoin d'indicateurs du développement durable est de plus en plus ressenti. Il y a un certain nombre d'années que l'OCDE a élaboré un ensemble clé d'indicateurs de l'environnement et l'utilise, et son schéma pression-résultat-réaction sert largement de base au travail entrepris aux niveaux national, régional et international.

14. Un rapport sur l'état de l'environnement a été publié au sujet de l'Europe, y compris l'Europe centrale et orientale, en septembre 1995. En outre, la Commission européenne est en train de mettre en place un système

européen d'indices économiques et écologiques intégrés dont la méthodologie est élaborée par l'Office statistique de la Communauté européenne (EUROSTAT). Les pays nordiques ont récemment lancé un projet concernant des indicateurs de l'environnement et publié leur premier rapport en 1995.

15. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) soutient un projet de définition d'indicateurs d'un développement écologiquement sain et durable sur le plan écologique qui tient compte des travaux de la Commission. Les indicateurs seront choisis après des consultations appropriées, puis essayés dans certains pays de la région.

16. En juin 1995, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a organisé un atelier consacré à l'information et aux indicateurs concernant l'environnement à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour montrer aux pays de la région la nécessité de travailler sur des indicateurs. Un projet relatif à des indicateurs concernant l'environnement et la durabilité pour l'Amérique latine et les Caraïbes est aussi mis en oeuvre par le PNUE, le World Resources Institute, l'Organisation des États américains ainsi que le Centre international d'agriculture tropicale.

17. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé en 1995 un certain nombre de réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de mettre au point des paramètres pour des indicateurs du développement durable en Afrique, en prévision de la Conférence ministérielle sur le développement durable tenue en octobre 1995. Le Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique, appuyé conjointement par la Banque mondiale, le PNUD/BNUS et de la Banque africaine de développement, a aussi étudié des indicateurs du développement durable pour l'Afrique.

b) Initiatives d'organisations internationales (principalement au niveau mondial)

18. De nombreux organismes des Nations Unies travaillent à mettre au point des ensembles d'indicateurs particulièrement en rapport avec leurs domaines de compétence et leur mission. Tandis que certains travaux portent sur des secteurs précis, d'autres en recourent plusieurs. C'est ainsi que le PNUD élabore des indicateurs sur l'état de la base de ressources naturelles, le processus de développement (Plan de surveillance du développement) et la situation sociale, en plus des indicateurs contenus dans l'indice global du développement humain (IDH). Le Département des affaires humanitaires a conçu un système d'alerte rapide aux crises humanitaires fondé sur de nombreux indicateurs qui établissent des liens entre divers domaines : économie, commerce et finances, alimentation et agriculture, questions sociales, santé et nutrition, environnement et ressources naturelles, droits de l'homme, personnes déplacées, réfugiés, conflits, administration publique, forces armées et armes.

19. Des organisations non gouvernementales ont beaucoup contribué à concevoir à la fois des indicateurs et leur schéma. Le World Resources Institute de la New Economics Foundation et le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (SCOPE), en plus de mener leurs propres activités concernant les indicateurs du développement durable, ont activement participé aux travaux concernant les indicateurs de la Commission, ainsi qu'à ceux de l'Institut international du développement durable (IIDD) et de l'Union mondiale pour la nature (UICN). Des campagnes d'action pour la protection de la Terre (CAPE 21) définissent et évaluent cinq indicateurs clés des actions entreprises par les gouvernements pour favoriser un développement durable. L'IIDD a établi un registre d'initiatives, d'experts, d'organisations et de publications au sujet des indicateurs du développement durable. L'équipe internationale d'évaluation de l'UICN aide des équipes stratégiques colombienne, indienne et zimbabwéenne à élaborer et essayer leurs propres méthodes d'évaluation de la durabilité. En prévision de la réunion intersessions pour la jeunesse à la quatrième session de la Commission, la Mission planète Terre entreprend un projet qui consiste à élaborer des indicateurs du développement durable considérés du point de vue des jeunes du monde entier. L'Université libre de Bruxelles, en collaboration avec le Gouvernement belge, entreprend une étude de faisabilité d'une métabase de données connectée au World Wide Web concernant les indicateurs du développement durable.

c) Initiatives au niveau local

20. Sustainable Seattle a été l'une des premières initiatives d'élaboration d'indicateurs du développement durable à usage local; elle a été suivie de nombreuses autres. Parmi les plus récentes, on peut citer ce qu'a fait l'Université nationale du Costa Rica en collaboration avec le PNUD pour définir des indicateurs locaux du développement humain durable dans le pays, l'initiative Local 21 au Royaume-Uni, un atelier sur les indicateurs locaux du développement durable pour le Chili, organisé en 1995 par l'Instituto de Ecología Política; et un projet de recherche concernant les indicateurs de durabilité locale pour Venise (Italie), entrepris par la Fondation Eni Enrico Mattei.

2. Plan de surveillance du développement

21. À sa troisième session, la Commission a prié le PNUD, en coopération avec d'autres organismes intéressés, de définir plus avant le Plan de surveillance du développement et de soumettre un rapport sur l'état d'avancement des travaux du programme concernant ce plan, compte tenu de la nécessité de le lier étroitement au Plan Vigie 1/. Un rapport intérimaire est présenté dans le rapport principal (E/CN.17/1996/18, par. 18 à 21).

3. Programme de constitution de réseaux pour le développement durable

22. Les programmes de constitution de réseaux pour le développement durable du PNUD appuient les activités déployées par les pays pour mettre en rapport les utilisateurs et les producteurs d'information au niveau national et ainsi améliorer la collecte et l'analyse de données, et les rendre plus accessibles à la fois par le dialogue et la communication électronique. Là où ils existent, ils serviront de point d'appui au Plan de surveillance du développement. On comptait qu'en janvier 1996, il y aurait 24 programmes de ce type mis en oeuvre dans 20 pays en développement et quatre pays dont l'économie est en transition, ainsi que dans deux centres régionaux. Huit programmes supplémentaires devaient être approuvés au plus tard en février 1996, un pour un pays dont l'économie est en transition et sept pour des pays en développement. En outre, des négociations ont commencé au sujet de 21 autres programmes, dont trois dans des pays dont l'économie est en transition, un dans un pays du bassin de l'Aral, un pour le Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNET), à l'intention de 35 petits États insulaires, et les autres dans des pays en développement.

23. On peut obtenir des renseignements au sujet de ces programmes, y compris SIDSNET, par l'intermédiaire du World Wide Web (dont l'adresse est indiquée à l'annexe II).

4. Initiatives régionales et internationales

24. Il est apparu qu'établir les rapports sur l'état de l'environnement demandait beaucoup de travail à la fois pour réunir tout un éventail d'informations importantes et pour renforcer l'édification de capacités aux niveaux national et régional. Il fallait élaborer des indicateurs, collecter, évaluer, communiquer et diffuser des données, et assurer la formation et l'appui nécessaires à ces activités au niveau des pays. La CESAP publie un tel rapport pour l'Asie et le Pacifique tous les cinq ans. Il lui a fallu pour cela créer un réseau de centres de liaison désignés par les gouvernements et reliés électroniquement pour une meilleure communication. Le PNUE appuie les pays et les bureaux régionaux pour l'établissement de tels rapports et travaille à un livre qui devrait aider les pays à établir leurs propres rapports sur l'état de l'environnement.

25. Le prochain programme de la FAO pour le Recensement mondial de l'agriculture 2000 insiste sur les questions écologiques et invite instamment les pays à recueillir de plus amples informations concernant l'environnement en général. Au sujet des statistiques relatives à la foresterie, la FAO favorise la mise en place de moyens nationaux pour recueillir, traiter et diffuser des statistiques concernant la production et le commerce de biens et de services forestiers et des pêcheries, ainsi que le développement des activités statistiques pour qu'elles s'étendent aux questions sociales et économiques. Elle a conçu un mode de présentation internationale pour la

/...

collecte des informations dans le secteur de la foresterie et le met à jour régulièrement. Depuis 1994, elle oeuvre par l'intermédiaire d'un groupe de travail intersecrétariats à réduire les recoupements dans les statistiques recueillies à l'OCDE. Parmi les autres membres du groupe officieux, on peut citer la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'Union européenne, EUROSTAT, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'OCDE. Au sujet des systèmes de culture, l'activité de la FAO consiste principalement à mettre en place un programme d'information cohérent au niveau national. Elle apporte son appui aux organisations nationales et régionales pour une analyse concertée des systèmes de culture et de leurs limites.

26. L'activité déployée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) vise principalement à développer l'infrastructure et améliorer la formation professionnelle dans les domaines de la communication et de l'information, dans les pays en développement, dans les petits États insulaires en développement ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition. Grâce à ses programmes intergouvernementaux, par exemple le Programme international pour le développement de la communication, le Programme général d'information et le Programme intergouvernemental d'informatique, l'Unesco est en mesure de faciliter une coopération technique internationale à cette fin. Les services et réseaux d'information en matière de science et de technologie aident les scientifiques, les ingénieurs et les décideurs, dans les domaines de développement prioritaires, à mieux utiliser les bases de données existantes ainsi que d'autres sources d'information spécialisée. Des lacunes considérables subsistent cependant, notamment dans le domaine de l'éducation, dans les pays en développement et les pays les moins avancés d'Afrique subsaharienne.

27. La constitution de réseaux offre une occasion exceptionnelle de continuer à édifier des capacités grâce aux interactions et à la mise en commun d'informations entre les membres des réseaux. Dans son programme de travail pour 1996-1997, le PNUE envisage de concevoir et d'appuyer des réseaux régionaux d'information concernant l'environnement et les ressources naturelles et de leur fournir des services. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) se propose aussi d'appuyer un réseau afin de renforcer la bonne application et l'impact des projets pour lesquels il accorde des prêts et des dons en Amérique latine et aux Caraïbes. Le réseau serait conçu pour partager des informations sur des projets avec toute la région et stimuler la participation des utilisateurs primaires dans les Caraïbes, en Amérique centrale et au Mexique, dans la zone andine ainsi que dans le Cône sud.

28. Le secrétariat de la CESAP a apporté son aide pour la création d'un forum national des journalistes de l'environnement dans 15 pays, qui eux-mêmes font partie du réseau du Forum Asie-Pacifique de journalistes environnementaux. La CESAP a aussi contribué à développer les moyens des organisations non gouvernementales de la région en rédigeant des rapports de

particuliers sur l'état de l'environnement. Deux de ces rapports ont été publiés jusqu'à présent, un au Bangladesh et l'autre à Sri Lanka.

29. Le FIDA appuie INFORUM, organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif créée en 1990 pour aider les institutions locales à concevoir des systèmes d'utilisation des sols plus durables, mettre en commun les enseignements de l'expérience et s'informer auprès des autres. INFORUM utilise les technologies des communications électroniques pour faciliter l'instauration de partenariats régionaux et mondiaux, fournit un appui continuels aux réseaux existants et oeuvre avec d'autres organismes qui desservent leurs clients. Par exemple, INFORUM évalue actuellement les coûts et les avantages de l'échange d'informations entre des projets portant sur le bétail et financés par le FIDA au Cap-Vert, en Chine, au Guatemala, en Namibie, en République centrafricaine et en Turquie.

30. Des organisations non gouvernementales apportent un appui important à des activités mises en oeuvre par des pays ou des régions et au niveau international afin de créer des systèmes d'information cohérents. C'est ainsi que le World Resource Institute fournit des services consultatifs à long terme à des centres nationaux et régionaux d'information sur l'environnement en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale, et est en train de constituer AFRICALINK pour relier plus de cent institutions africaines à Internet. Il crée aussi un service pour fournir des informations et des profils sur le développement durable sur Internet.

31. Le Consortium du réseau international d'informations sur les sciences de la Terre a créé de nouveaux noeuds de coopération dans le domaine de l'information, y compris des programmes de formation, en collaboration avec le PNUD, le PNUE, l'Union mondiale pour la nature et d'autres partenaires, pour appuyer des pays en développement. CABI travaille à des entreprises et des projets en collaboration dans ses domaines d'activité essentiels (agriculture et développement rural, foresterie et santé humaine) et développe aussi son champ d'action dans certains domaines comme l'information sur la biodiversité et la formation concernant l'information écologique. Ceci le conduit, entre autres, à participer davantage à des activités de formation et d'appui pour des programmes nationaux d'information dans des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition. Parmi ses partenaires, on peut citer le PNUE, le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité, le Système international d'orientation pour les sources d'information en matière d'environnement (INFOTERRA), l'Unesco, l'Union mondiale pour la nature et plusieurs organisations non gouvernementales.

B. Renforcement du Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies

32. En janvier 1996, le troisième Groupe de travail interorganisations sur le Plan Vigie a convenu d'un certain nombre de mesures pour améliorer la collaboration et la programmation conjointe dans l'ensemble du système des

/...

Nations Unies (le rapport principal E/CN.17/1996/18 contient de plus amples renseignements).

33. On examinera aussi si le mécanisme d'alerte rapide à long terme des changements écologiques est adéquat et efficace, afin de compléter le rapport du Secrétaire général sur les moyens d'alerte précoce mis en place par le système des Nations Unies pour parer aux catastrophes naturelles (A/50/526). L'une des principales innovations, due à la nécessité d'améliorer les informations fournies aux décideurs, consiste à ne plus tant insister, comme on le faisait auparavant dans les rapports sur l'état de l'environnement, sur la situation passée et actuelle, mais à communiquer des informations prospectives, notamment des prévisions et des scénarios de modélisation, qui devraient mieux guider la formulation de politiques concernant l'environnement et la durabilité. La nouvelle collection de rapports intitulés Perspectives mondiales en matière d'environnement, établis par le PNUE en collaboration avec un vaste réseau international de centres et d'organismes de recherche, fait suite à la demande du Conseil d'administration du PNUD qui, en 1995, a souhaité un nouveau rapport d'ensemble sur l'état de l'environnement mondial, y compris son état actuel, des prévisions à son sujet pour 2015, en particulier sur l'impact que la croissance démographique, les modes de consommation et de production et le développement économique devraient avoir sur l'environnement et des recommandations d'action, en particulier, pour faire reculer les principales menaces. Le premier de ces rapports, établi en partie pour répondre à cette demande et qui insiste sur les priorités et les perspectives régionales, devrait être présenté à temps pour la cinquième session de la Commission.

34. Un cadre pour l'ensemble prévu des systèmes d'observation mondiaux des terres (Système mondial d'observation terrestre), de la mer (Système mondial d'observation des océans) et du climat (Système mondial d'observation du climat) existe maintenant et une collaboration étroite a été instaurée entre les trois systèmes ainsi qu'avec d'autres activités d'observation opérationnelle. En des temps où de nombreux pays réduisent à courte vue les activités essentielles de collecte des données indispensables à toute bonne gestion, que ce soit de l'économie ou de l'environnement, les plans relatifs aux systèmes mondiaux d'observation préparés sur les conseils des meilleurs scientifiques internationaux devraient servir de guides aux catégories indispensables d'observation financièrement rentable de l'environnement qui sont nécessaires pour gérer à la fois un développement national durable et l'environnement international dont dépend toute vie. Les pays sont tous invités instamment à voir comment ils peuvent participer à ces programmes d'observation mondiale mis en oeuvre en collaboration et en retirer d'importants avantages chacun pour lui-même : même les meilleurs systèmes d'information pour la prise de décisions qui pourraient être conçus en réponse au chapitre 40 resteront sans effet si l'on ne dispose pas des séries chronologiques de données fondamentales concernant l'environnement et le développement nécessaires pour suivre l'évolution rapide de la situation.

35. Parmi les autres activités liées au Plan Vigie, on peut citer le rapport de la CESAP pour l'établissement duquel elle a entrepris de développer une base de données intégrée aux niveaux international et régional, en collaboration avec l'Institut asiatique de technologie/la Base de données sur les ressources mondiales. L'Université des Nations Unies est en train de mettre en place un centre d'information mondial informatisé pour les organismes des Nations Unies et le grand public dans les domaines, entre autres, de l'environnement et du développement. On pourra y accéder par Internet et il pourrait avoir pour composante aussi des bases de données.

36. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est en train de réunir des informations concernant chaque camp à l'intérieur d'une base de données d'un système d'information géographique, afin de pouvoir établir des cartes thématiques, par exemple, au sujet des régions protégées, d'élaborer des moyens de traitement d'images obtenues par télédétection afin de surveiller régulièrement l'impact des camps de réfugiés sur l'environnement, par exemple le déboisement, et améliorer le choix de l'emplacement et la disposition des camps de réfugiés.

37. L'Organisation maritime internationale (OMI) participe au Plan Vigie et établit et met à jour de nombreuses listes d'information soumises par les États membres en raison du rôle réglementaire de l'OMI dans le domaine de la sûreté maritime et de la prévention de la pollution. L'OMI envisage aussi de créer au sujet de la navigation internationale une base de données informatisée contenant toute une série d'informations sur les différents navires qui font du commerce international. L'Unesco coopère avec la FAO et le PNUE pour élaborer un système normalisé de classification de l'utilisation des terres et des couvertures végétales et aide les pays en développement à accéder à des séries de données obtenues par télédétection concernant l'état de l'environnement en même temps que le Comité des satellites de télédétection des agences spatiales. L'Unesco crée actuellement dans les pays en développement un réseau de systèmes d'information géologique afin d'améliorer la gestion des ressources non renouvelables; il a constitué le Réseau panafricain pour un système d'information géologique et étudie le lancement d'un autre réseau du même type en Asie du Sud.

38. Les travaux se poursuivent aussi au sujet de stratégies visant à accroître la participation aux observations environnementales aux niveaux local et national. Un sommet mondial sur les religions et la conservation s'est tenu, par exemple, à Windsor (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) en mai 1995. Les responsables religieux qui s'y sont trouvés réunis ont manifesté de l'intérêt pour l'étude des moyens par lesquels les institutions ainsi que le personnel des organisations religieuses du monde entier pourraient coopérer avec le Plan Vigie et ont exprimé les inquiétudes que leur inspirent les dommages causés à l'environnement en s'engageant à observer régulièrement le milieu dans lequel ils vivent. L'établissement d'un lien entre cet intérêt et les activités de diverses organisations non gouvernementales et initiatives telles que l'Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement afin de faire participer

les écoles aux observations de l'environnement, permettrait de renforcer le mouvement d'opinion en faveur d'activités d'observation et de collecte des données susceptibles de renforcer et compléter les activités des gouvernements et des milieux scientifiques qui visent à consigner ce qui arrive au milieu.

C. Fourniture d'informations sur le développement durable aux petits États insulaires en développement

39. Les petits États insulaires ont une importance particulière dans le contexte du développement durable de la région de l'Asie et du Pacifique. Un organisme spécial de la CESAP pour les pays des îles du Pacifique donne des indications au secrétariat au sujet des programmes qui pourraient être entrepris dans ce domaine. En outre, le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, dont les bureaux sont à Port Vila (Vanuatu), s'est attaché à encourager des interactions intensives avec les pays de la sous-région et a entrepris de constituer une base de données sur les programmes et projets dans le prolongement de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, en coopération avec le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud. Un point concernant cette question a aussi été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Bangkok du 22 au 28 novembre 1995.

40. La FAO met en oeuvre dans le Pacifique Sud un projet régional de formation aux systèmes de culture et au développement durable. Entre autres, ce projet prévoit l'échange d'informations entre les planificateurs, les chercheurs et les agents de vulgarisation. La FAO a organisé aussi deux ateliers régionaux qui traiteront, entre autres, des modalités de constitution de réseaux et d'échange d'informations. L'un de ces ateliers est organisé à l'intention des petits États insulaires en développement du Pacifique Sud à Samoa, du 26 au 29 mars 1996, et l'autre à l'intention des pays des Caraïbes à la Barbade, en avril 1996.

41. L'Université des Nations Unies a constitué un réseau des petits États insulaires en coopération avec l'Université du Pacifique Sud; l'un des projets mis en oeuvre pour ce réseau consiste à élargir l'USPNET à des activités d'enseignement et d'édification de capacités.

42. L'Unesco encourage l'édification de capacités de fourniture de services d'information afin de favoriser le développement durable dans les petits États insulaires en créant des structures de communication, entre autres pour le téléenseignement, la formation d'agents de communication et l'édification de capacités de production dans les îles. L'élément central de son activité consiste en un nouveau projet pluridisciplinaire sur l'environnement et le développement dans les régions côtières et les petites îles. L'information à l'intention des décideurs retiendra particulièrement l'attention.

43. Des renseignements supplémentaires sur cette question sont donnés dans les paragraphes 22 et 23 sur le réseau des petits États insulaires en développement.

D. Mesures pour créer un système commun ou compatible d'accès aux différentes bases de données des organismes du système des Nations Unies

44. Comme la Commission l'a demandé à sa troisième session, le Département et le PNUÉ, en coopération avec le Comité de coordination des systèmes d'information et le Centre international de calcul, ont organisé une réunion consacrée aux systèmes communs ou compatibles d'accès aux données, qui s'est tenue le 19 janvier 1996 à New York. Cette réunion a permis de définir une série de principes pour la conception d'un système d'information de l'ONU ainsi que des principes pour la formulation d'une politique d'accès aux données. Il y a aussi été question de la nature des données, des modes d'accès et de la coordination avec le CCSE et le CIC.

45. Les participants ont décidé que la seule façon actuellement possible d'assurer un accès commun aux données du système des Nations Unies était de le faire par Internet. Dans le même temps, ils étaient tous conscients qu'un certain nombre d'États, particulièrement les pays en développement et les pays les moins avancés, risquaient de ne pas pouvoir encore accéder à Internet en raison de difficultés liées aux télécommunications, à l'infrastructure et à la technologie. Ils ont donc bien souligné que s'ils recommandaient d'assurer un accès commun par l'intermédiaire d'Internet, c'était à condition : a) que le Plan de surveillance du développement, en association avec les programmes de réseaux pour le développement durable et d'autres activités du PNUD concernant l'information, ainsi que les programmes d'appui dans le domaine de l'information d'autres organisations comme la Banque mondiale, entreprenne d'aider tous les États à se relier à Internet d'ici à l'an 2000; b) que les États n'ayant pas encore accès à Internet puissent entre-temps compter pour le faire sur leurs missions auprès de l'ONU; c) que le système d'information de l'ONU demeure disponible sous forme imprimée ou sous forme de disquette ou de CD-ROM, selon le cas.

46. Les participants ont examiné les principes sur lesquels devait reposer tout système d'information de l'ONU et sont convenus des suivants :

a) Subsidiarité : il est dans la nature du système des Nations Unies que l'information soit recueillie à des fins multiples par d'innombrables entités et soit conservée sous des formes et dans des lieux divers. Un système d'information quel qu'il soit doit faire en sorte que l'information reste décentralisée et accessible à ceux qui recueillent et utilisent les données;

b) Responsabilité : ceux qui recueillent ou produisent des données devraient être responsables de leur exactitude et de leur bien-fondé. Les données devraient toujours être accompagnées de métadonnées indiquant, entre

autres, la date, l'origine et les conditions d'accès et ne devraient pas être modifiées, si ce n'est pas ceux qui en sont responsables;

c) Transparence : dans la mesure du possible, l'information devrait être à la libre disposition de tous les usagers non commerciaux. Tous ceux qui participent aux prises de décisions devraient avoir accès aux mêmes informations dans des conditions de fiabilité maximales;

d) Efficacité : les données devraient être recueillies une fois seulement par une seule entité responsable, ce qui éviterait de recueillir plus d'une fois les mêmes données (si ce n'est à des fins de contrôle de qualité) et simplifierait les conditions de communication. Ainsi, une fois une donnée recueillie, elle devrait être mise rapidement et sans difficulté à la disposition de tous ceux qui en ont besoin;

e) Économie : les investissements consacrés au système devraient, si possible, être inférieurs ou équivalents à ceux que nécessitent actuellement la collecte et le traitement manuels de l'information et les réponses individuelles aux nombreuses demandes actuellement faites.

47. Les participants ont aussi examiné les principes d'une politique d'accès aux données, particulièrement dans le cas des informations traitées à haut niveau sur le développement durable; ces principes sont exposés dans le rapport de la réunion et ont été présentés au Comité interorganisations sur le développement durable.

48. En partant de l'option qu'ils considèrent la plus rentable et la plus faisable, compatible avec le travail du CCSI et du CIC et la plus utile pour les prises de décisions, les participants ont recommandé : a) que la locator home page actuellement créée pour le système des Nations Unies par le CCSI et le CIC contienne des renvois avec la home page que l'on se propose de créer au sujet du développement durable; b) qu'une home page relative au développement durable soit créée sur le World Wide Web (voir ci-après), des renvois étant établis avec les bases de données à valeur ajoutée mises en évidence par les gestionnaires de tâche d'Action 21, le Comité interorganisations sur le développement durable devant déterminer quel organisme des Nations Unies devrait être principalement chargé de créer une telle page; c) qu'un thésaurus du développement durable soit constitué d'ici à la fin de 1996, à partir du thésaurus du système d'information bibliographique de l'ONU. Ce thésaurus devrait, entre autres, englober les codes normalisés de pays, afin de créer un répertoire et une base de données informatisées concernant chaque pays, et des codes normalisés au sujet des données concernant les indicateurs du développement durable, qui permettraient de créer un registre d'indicateurs informatisé; d) une fois le thésaurus créé et accepté, il faudrait que tous les organismes des Nations Unies adoptent des procédures normalisées selon lesquelles les auteurs des documents, rapports, publications, etc. pertinents à valeur ajoutée indexerait leurs documents à l'aide du thésaurus et accroîtraient ainsi la compatibilité de leurs bases de données.

E. Autres activités pour coordonner et harmoniser la
fourniture d'informations pour la prise de décisions

49. Le travail de coordination accompli par le PNUE en coopération avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable pour concevoir un ensemble commun et consensuel de données essentielles et celui du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques consacré à la création d'un système commun de collecte des données sont examinés dans le rapport principal (E/CN.17/1996/18). Les activités qui viennent s'y ajouter sont examinées ci-après.

50. La CESAP est en train de concevoir un système d'information statistique qui permettrait aux analystes d'extraire des données de diverses sources grâce au même interface. Le système technique a été fourni en septembre 1995, mais il reste à y charger certaines données. Il s'agit du premier système statistique à l'ONU qui se conforme aux recommandations et à l'architecture définies par le Système d'information économique et sociale de l'ONU.

51. Le Centre mondial d'information agricole qui vient d'être créé est une société qui vise à améliorer l'information recueillie auprès des bureaux nationaux de statistique et à leur apporter une valeur ajoutée par l'utilisation de normes propres; ainsi, on compte améliorer avec le temps les possibilités de comparaison de l'information émanant des diverses sources. Le Centre combine de nombreuses bases de données existantes de la FAO dans un cadre commun pour faciliter l'accès et la navigation des usagers et communiquer aussi les informations disponibles aux États membres en fonction de leurs moyens locaux.

52. L'une des fonctions de l'Unesco consiste à être un centre mondial d'échange d'informations en fournissant des renseignements sur l'éducation, la science, la culture et la communication, entre autres, par l'intermédiaire de sa bibliothèque, du Réseau de documentation intégré, d'archives et d'un certain nombre de bases de données auxquelles il est possible de se reporter.

53. L'organisation non gouvernementale CIESIN, a créé une coopérative d'information implantée dans le monde entier qui permet aux grands centres internationaux d'archivage et de données de cataloguer l'information et de la partager électroniquement. En participant à cette coopérative, les organismes disposent d'un mécanisme électronique pour diffuser les informations au sujet de leurs données de même que les données proprement dites à une vaste audience, tout en conservant la propriété et la responsabilité des données. La coopérative d'information : a) offre un moyen de coordonner les efforts et d'améliorer la communication entre les organismes nationaux et internationaux qui ont besoin d'accéder aux données et à l'information sur les changements de l'environnement mondial; b) offre un système de catalogue et d'accès aux données (Gateway) pour localiser les données et les informations et y accéder; c) facilite l'échange de données et d'information entre les particuliers et les services sociaux et publics qui ont besoin de données concernant la santé; d) met les données à la disposition des usagers des pays en développement et

des pays dont l'économie est en transition; e) met à la disposition de la communauté internationale des chercheurs des données émanant de pays en développement et de pays dont l'économie est en transition. Elle fournit des outils pour localiser les données et l'information et y accéder, y compris pour rechercher les métadonnées. Elle a récemment annoncé qu'elle disposait maintenant d'un prototype de base de données sur les instruments politiques, outil connecté sur lequel il est possible de s'attarder et de rechercher des textes, des résumés et des bilans de l'état des traités et autres accords internationaux concernant les changements de l'environnement mondial et le développement durable.

54. CAB ABSTRACTS, base de données bibliographiques des CABI, contient une quantité appréciable de données socio-économiques disponibles sur CD-ROM (CABCD et AgECONCD), en ligne et sur disquette, concernant des sujets particuliers (par exemple, les femmes rurales). Les règles d'utilisation sont communiquées avec tous les produits et des efforts particuliers sont faits pour aider les pays en développement à accéder aux données et à les utiliser efficacement, sans restriction particulière. Les données contenues dans deux grandes bases de données bibliographiques, CAB ABSTRACTS et CAB HEALTH sont d'un intérêt direct pour le développement durable. CABI, depuis peu sur le World Wide Web, étudie les moyens de rendre ses données plus accessibles grâce à ce réseau.

55. Plusieurs organismes ont créé des home pages sur le World Wide Web (voir la liste d'adresses à l'annexe II).

II. PRINCIPALES TENDANCES D'AVENIR

56. Dans le domaine de l'information pour la prise de décisions, les tendances dominantes peuvent être résumées ainsi : intégration croissante des systèmes; amélioration de l'accès grâce aux progrès techniques, par exemple World Wide Web; perfectionnement de la technologie et de l'organisation qui peut creuser le fossé dans le domaine de l'information; préférence pour une information plus prospective utilisant la modélisation et les prévisions. Avec le développement rapide du volume d'informations disponibles, il est nécessaire de veiller à sa qualité et à la facilité avec laquelle les usagers peuvent trouver les informations appropriées exactes dont ils ont besoin en temps utile.

57. La fourniture d'informations utiles aux décideurs à tous les niveaux prend de plus en plus d'importance; on s'attend de ce fait à ce qu'un accord plus général se fasse sur l'utilisation d'indicateurs du développement durable et à ce que croisse l'intérêt pour l'analyse et l'interprétation des données.

58. La coordination à la fois entre les organismes et organes des Nations Unies et entre le système des Nations Unies et d'autres organismes, tant (inter)gouvernementaux que non gouvernementaux, se poursuivra et s'intensifiera, à la fois en raison d'impératifs fonctionnels et parce que les avantages relatifs de chaque partenaire à la coopération ont des chances de

renforcer la communauté de coordination. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine de l'information, où la normalisation et l'harmonisation sont des éléments essentiels de succès.

59. Au fur et à mesure que les pays et les gens sont de plus en plus nombreux à avoir accès à une information de qualité, le fossé entre eux et ceux qui ne peuvent suivre le même rythme se creusera de façon spectaculaire. Il est absolument indispensable que tous les intéressés fassent tout ce qu'ils peuvent, à tous les niveaux, pour qu'aucun pays ne soit laissé à l'écart de cette révolution de l'information.

Note

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 12 (E/1995/432), par. 6.

ANNEXE I

Projet de principes pour une politique d'accès aux données

La Réunion consacrée aux systèmes communs ou compatibles d'accès aux données, qui s'est tenue à New York le 19 janvier 1996, a examiné les «principes de politique d'accès aux données, particulièrement à propos des informations traitées à haut niveau sur le développement durable». La réunion a proposé les principes suivants, entre autres :

En principe, les données recueillies et emmagasinées à l'intérieur du système des Nations Unies devraient être du domaine public et à la libre disposition de tous les utilisateurs, à moins que les États Membres n'en interdisent expressément le libre accès.

Les données devraient toutes, autant que possible, être accompagnées d'une indication des sources et des métadonnées nécessaires pour garantir leur qualité, leur mise à jour et leur utilité pour différents usages.

Dans des cas particuliers, l'accès aux données peut être limité pour l'une quelconque des raisons suivantes :

a) Les données font l'objet de restrictions définies par le gouvernement en raison de considérations stratégiques ou pour des motifs liés à la sécurité ou à la souveraineté;

b) Les données ont une importance commerciale, révéleraient des secrets commerciaux, font l'objet de droits de propriété intellectuelle ou donneraient à des détenteurs illicites un avantage commercial inéquitable;

c) Les données sont normalement vendues dans le cadre d'un programme de commercialisation des données ou de recouvrement des coûts.

Les données qui font l'objet de telles restrictions devraient être partagées, à usage interne, avec d'autres composantes du système des Nations Unies sans frais, à condition d'être accompagnées d'une indication des restrictions spécifiées qui ne devraient pas être séparées des données et devraient être respectées par les utilisateurs.

Ces données ne seront partagées à l'extérieur du système des Nations Unies qu'avec les partenaires officiels dans des activités conjointes mises en oeuvre sous les auspices de l'ONU pour lesquelles ces partenaires se reconnaissent liés par les mêmes conditions et restrictions et s'engagent à les respecter.

Les données qui font l'objet de restrictions peuvent être utilisées pour préparer des produits d'information dérivés ou combinés, à condition d'être traitées de façon que les intérêts en raison desquels elles sont restreintes

soient protégés et que les données originales ne puissent être rétablies ou déduites du produit dérivé.

Si des droits sont normalement perçus pour les données, l'usage interne de celles-ci par les partenaires du système des Nations Unies en sera exonéré dans la limite de montants modérés, sur une base de réciprocité, étant entendu que les données ne seront pas communiquées à des utilisateurs extérieurs qui, normalement, les achèteraient au fournisseur initial.

La réunion a adopté ces principes et les a transmis au Comité interorganisations sur le développement durable et au CCSI pour mesures.

ANNEXE II

Liste d'adresses sur le World Wide Web

Cette liste n'est ni complète, ni exhaustive. Elle contient les adresses sur le World Wide Web qui concernent le Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies ainsi que d'autres sources relatives au développement durable communiquées au secrétariat de la Commission.

CONVENTION DE BÂLE	http://www.unep.ch/sbc.html
CONVENTION SUR LA BIODIVERSITÉ	http://www.unep.ch/biodiv.html
CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	http://www.unep.ch/iucc.html
CANADIAN CENTRE FOR INLAND WATERS	http://www.cciw.ca
CONSORTIUM DU RÉSEAU INTERNATIONAL D'INFORMATION SUR LES SCIENCES DE LA TERRE	http://www.ciw.ca/glimr/intro.html http://gwrp.cciw.ca/gwrp/gwrp.html http://www.ciesen.org http://epawww.ciesin.org/gateway/gwhome.html (CIESIN Gateway) http://epawww.ciesin.org/glreis/GLREIS-home.html (Great Lakes Regional Environmental Information System) http://epawww.ciesin.org/national/epahome/epahome.html (Environmental Protection Agency)
DISASTER NET	http://www.disaster.net/index.html
DÉPARTEMENT DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	http://www.un.org.DPCSD/home.htm
AGENCE EUROPÉENNE DE L'ENVIRONNEMENT	http://www.eea.dk
PANOS	http://www.oneworld.org/panos
One WorldOnLine	http://www.oneworld.org
PROGRAMME DE CONSTITUTION DE RÉSEAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE/RÉSEAU INFORMATIQUE DES PETITS ÉTATS EN DÉVELOPPEMENT	http://www.undp.org/sdnp/sdnp/html
PNUE Nairobi	http://www.unep.no
PNUE Genève	http://www.unep.ch
UNESCO	http://www.digimark.net/iatech/unesco/mab.htm (English) http://www.digimark.net/iatech/unesco/mabf.htm (French)
ONU-DI-BINAS	http://binas.unido.org/binas/binas.html
ONU-DI-GOPHER	gopher://binas.unido.org
UNITAR	http://www.unitar.rio.net http://www.africagis.rio.net (GIS Afrique)

ONU	http://www.unicc.org
PNUD/DIVISION DE L'UTILISATION DURABLE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT	http://www/undp.org/seed/seed.html
UNU	http://blume.stanford.edu:8080/et GLO-DISNET
ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY DES ÉTATS-UNIS	http://www.epa.gov/docs/Environment.html
SYSTÈMES D'OBSERVATION DES RESSOURCES TERRESTRES DE GEOLOGICAL SURVEY DES ÉTATS-UNIS	http://sunl.cr.usgs.gov/eros-home.html (Centre de données EROS)
PARCS NATIONAUX DES ÉTATS-UNIS	http://www.nps.gov
CENTRE MONDIAL DE SURVEILLANCE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE	http://www.wcmc.org.uk
BANQUE MONDIALE	http://www.worldbank.org
OMI	http://www.wmo.ch
WORLD RESOURCES INSTITUTE	http://www.wri.org
ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME	http://www.wto.org
EOSDIS (NASA)	http://harp.gsfc.nasa.gov:1729/eosdis_documents/eosdis_home.html
EARTHMAPS	http://www.gnet.org/earthmap
PLAN VIGIE	http://www.unep.ch/earthw.html
ECONET	http://www.econet.apc.org/econet
ECOWEB	http://ecosys.drdr.virginia.edu/EcoWeb.html
ENVIROLINK	http://envirolink.org
FAO	http://www.fao.org
Forest data	http://www.metta.fi/info/vlib/Forestry.html
SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DU CLIMAT	http://www.wmo.ch/web/gcos/gcoshome.html
GLOBE	http://www.globe.gov
SMOO	http://www.unesco.org:80/ioc/goos/iocgoos.html
GREENPEACE	http://www.grenpeace.org
BASE DE DONNÉES SUR LES RESSOURCES MONDIALES DU PNUE-Arendal	http://www.grida.no/(homepage) http://www.grida.no/soe92/index.htm
BASE DE DONNÉES SUR LES RESSOURCES MONDIALES DU PNUE-Brésil	http://www.inpe.br/grid/home http://www.inpe.br/grid/DataSetRequest http://www.inpe.br/grid/metaDBquery http://yabae.cptec.inpe.br/meteosat/home (METEOSAT image service) http://www.inpe.br/grid/quick-looks (images JPEG et compressées) http://www.inpe.br/Amazonia/home (chargée des questions amazoniennes) http://www.inpe.br/ (homepage)

BASE DE DONNÉES-Genève	http://www.grid.unep.ch
BASE DE DONNÉES-Nairobi	http://www.unep.no http://www.gsf.de/unep/index.html
BASE DE DONNÉES-Sioux Falls	http://grid2.cr.usgs.gov/grid/grid.htm (homepage) http://edcwww.cr.usgs.gov/dclass/dclass.html
AIEA	http://www.iaea.or.at/worldatom
OACI	http://cam.org/-icao
FIDA	http://www/unicc.org/ifad/home.html
PROJET MONDIAL SUR LA CHIMIE DE L'ATMOSPHERE	http://web.mit.edu/igac/www (International Global Atmosphere Chemistry Project)
PIGB-PROJET SUR LES ASPECTS BIOSPHÉRIQUES DU CYCLE HYDROLOGIQUE	http://www.pik-potsdam.de/bahc
PIGB-DIS	http://xtreme.gsfc.nasa.gov/igbp/dis_home.html (Data and Information System)
PIGB-ANALYSE, INTERPRÉTATION ET MODÉLISATION GLOBALES	http://pyramid.unh.edu/csrg/gaim
PIGB-ÉTUDE CONJOINTE DES FLUX OCÉANIQUES MONDIAUX	http://www.whoi.edu (joint ocean flux study)
INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	http://www.iisd.ca/linkages http://iisd1.iisd.ca (IISDnet) http://www.iisd.ca/linkages/consume (Production et consommation durables)
SYSTÈME MONDIAL INTÉGRÉ DES SERVICES OCÉANIQUES	http://rainbow.1deo.colombia.eda/igoss/productsbulletin
INSTITUT INTERNATIONAL DES LEVÉS AÉROSPATIAUX ET SCIENCES DE LA TERRE	http://www.itc.nl/homepage.html
NASA	http://nssdc.gsfc.nasa.gov http://gcmd.gsfc.nasa.gov/gcmdhome.html http://gcmd.gsfc.nasa.gov/difguide/difman.html (DIF manual) http://gcmd.gsfc.nasa.gov/mduser_dir/dif_template.html (forms-based DIF authoring tool) http://www-mel.nrlmry.navy.mil/mel-bin/meta-val (FGDC)

Note : Les adresses du World Wide Web pour les organismes des Nations Unies peuvent aussi être obtenues aux adresses suivantes :
<http://www.unice.org> et <http://www.undep.org/unlinks.html>.